

FONDS SOCIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

« FSRDC »

Projet de prévention et réponse aux violences basées sur le genre « PRVBG »

Termes de Référence et étendue des services

Poste	Spécialiste VBG sur les questions d'abus, exploitation et harcèlement sexuels (SVBG-EAS/HS) NB : Poste réservé exclusivement aux candidates femmes
Position hiérarchique	Placée sous l'autorité institutionnelle du Coordonnateur Général du FSRDC et sous la supervision technique du Chargé des Operations du Projet.
Mission	Appui à la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale notamment celles relatifs aux questions d'abus, exploitation et harcèlement sexuels au niveau global du projet PRVBG à la coordination nationale du FSRDC.
Lieu d'affectation	La candidate fait partie de l'équipe de la coordination générale du FSRDC à Kinshasa. Cependant pour des raisons d'ordre opérationnel, elle sera basée dans une des provinces du projet (à Goma ou à Bukavu).

1. CONTEXTE

#	Rubrique	Commentaires
1	CONTEXTE	<p>Le niveau élevé de violences basées sur le genre (VBG) et l'acceptation de cette violence en RDC, représentent un obstacle important à l'engagement total des femmes dans la vie sociale et économique.</p> <p>Les taux élevés de prévalence de la VBG en RDC sont liés à des normes, valeurs sociales et culturelles sous-jacentes qui perpétuent les déséquilibres de pouvoir entre hommes et femmes et Ceux-ci sont souvent exacerbés en situation de conflit, selon la Banque Mondiale (contributions du genre au cadre de partenariat pays, 2017).</p> <p>L'enquête démographique sanitaire (EDS) 2014 RDC, a relevé que (i) dans l'ensemble, 52 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont déclaré avoir été victimes de violences physiques au moins une fois depuis l'âge de 15 ans, tandis que 27 % ont subi des violences sexuelles et que pour les femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des violences physiques, l'agresseur était le plus souvent un mari ou un partenaire actuel (56,8 %), (iii) les niveaux d'acceptation de la violence domestique en RDC sont les plus élevés d'Afrique avec 74,8 % de femmes et 59,5 % d'hommes estimant que le fait de battre sa femme est justifié pour au moins une raison donnée y compris par plus de trois quarts des femmes âgées de 15 à 29 ans.</p> <p>La même source indique en plus que (iv) les femmes ayant une famille nombreuse</p>

	<p>sont particulièrement exposées au risque de violence (60,6% des femmes ayant 5-6 enfants ont été victimes de violence physique contre 37,5% des femmes sans enfants), (v) les femmes qui n'ont pas reçu d'éducation formelle ainsi que celles qui n'ont pas terminé l'école primaire sont également plus exposées au risque de violence physique, et enfin (vi) les jeunes femmes et les adolescentes forment aussi un groupe particulièrement vulnérable et dans l'ensemble, les jeunes femmes sont plus susceptibles de subir des violences physiques.</p> <p>Le Gouvernement de la RDC reconnaissant le poids qu'exerce l'inégalité de genre, notamment la VBG, sur le développement social et économique d'une part, et pour faire face à ces défis considérables, a sollicité et obtenu de la Banque mondiale des ressources pour le financement du Projet de Prévention et de Réponse aux Violence Basées sur le Genre (VBG) en RDC. La mise en œuvre de ce Projet s'étalera sur cinq ans dans quatre (4) provinces dont le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Maniema et le Tanganyika et éventuellement d'autres de la RDC selon les besoins du projet.</p> <p>Ce nouveau Projet contribuera à améliorer et à consolider les résultats engagés et les acquis du Projet relatif aux violences sexuelles et basées sur le genre et santé des femmes dans la région des Grands-Lacs (2014-2019).</p> <p>Les objectifs du projet sont d'améliorer, dans les zones de santé ciblées : (i) la participation à des programmes de prévention des VBG et (ii) l'utilisation des services multisectoriels de réponse de la part des survivantes de VBG ; et (iii) dans l'éventualité d'une crise ou urgence éligible, apporter un appui immédiat et une réponse effective à ladite crise ou urgence.</p> <p>Le Projet est constitué de quatre composantes : (i) Composante 1 : Prévention des violences basées sur le genre et soutien intégré aux survivantes au niveau communautaire ; (ii) Composante 2 : Réponse à la violence basée sur le genre ; (iii) Composante 3 : Soutien à l'élaboration des politiques, à la gestion de projet et au suivi et à l'évaluation ; et (iv) Composante 4 : Intervention d'urgence.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre des activités globales du Projet par le FSRDC, le Projet PRVBG veut renforcer (i) les actions de prévention contre les attitudes et pratiques d'abus, exploitation et harcèlement sexuels (AES/HS) au sein du FSRDC, au sein des organisations partenaires de mise en œuvre et dans les communautés bénéficiaires du projet et (ii) renforcer son alignement dans les prescrits du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet notamment sur des aspects des plaintes sensibles de AES/HS. Pour ce faire, il est prévu le recrutement d'une Spécialiste VBG sur les questions d'abus, exploitation et harcèlement sexuels (SVBG-EAS/HS) et dont la fonction est décrite ci-après :</p>
2	<p>FONCTION PRINCIPALE</p> <p>Sous l'autorité institutionnelle du Coordonnateur Général du FSRDC et la supervision technique du Chargé des Operations du Projet, et en collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes Environnementale et Sociale du Projet, la SVBG-EAS/HS contribue au renforcement des mesures de prévention de l'EAS/HS ainsi que des procédures de gestion et traitement des plaintes sensibles d'EAS/HS conformément aux normes et bonnes pratiques en la matière en assurant l'appropriation du MGP du projet PRVBG par les parties prenantes. Il s'agit du</p>

		personnel du FSRDC, des organisations partenaires de mise en œuvre ainsi que les membres des communautés bénéficiaires du Projet. Elle devra également contribuer à l'amélioration du Plan d'action opérationnel de prévention et réponse à l'EAS/HS mis en place par le projet.
3	TACHES COURANTES/ SPECIFIQUES	La Spécialiste VBG sur les questions de EAS/HS assumera les tâches suivantes :
	<u>3.1. Sur le plan de la planification</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'ébauche du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) et contribuer à l'organisation des ateliers d'évaluation de la mise en œuvre de celui-ci ; - Appuyer l'élaboration du plan organisationnel standard et quotidien pour la gestion de performance, la supervision et l'appui des chargés des sauvegardes environnementales et sociales dans les antennes provinciales du FSRDC ou est implémenté le projet ; - Développer les Plans de travail opérationnels (PTO) trimestriels basés sur le chronogramme d'activités, le soumettre au Chargé des Opérations ; - Suivre et évaluer la mise en œuvre des Plans de travail opérationnels trimestriels par le chargé des sauvegardes environnementales et sociales du projet ; - Proposer des améliorations sur les outils de mise en œuvre et/ou de suivi des mesures d'atténuation des risques d'EAS/HS existants au sein du projet et les mettre à la disposition des staffs impliqués dans la gestion du MGP au niveau de la coordination générale du FSRDC, des antennes et des partenaires ; - Assurer le bon fonctionnement du MGP sur les questions d'EAS/HS et la coordination des comités de gestions de plaintes (CGP) au niveau de chaque site d'intervention du projet PRVBG, en étroite collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes Environnementale sociale.
	<u>3.2. Sur le plan d'identification des risques d'EAS/HS, la conception des stratégies d'atténuation des risques et leur mise en œuvre</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'intégration, le suivi et la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques d'EAS/HS telles que prévues dans le Plan d'action EAS/HS ainsi que dans le MGP ; - Veiller à la formation sur et signature des codes de bonne conduite traitant les questions d'EAS/HS par le personnel du projet, y compris les staffs des partenaires ainsi que tous les travailleurs et employés engagés par les contractants ; - Veiller à ce que l'évaluation des risques d'EAS/HS soit actualisée tout au long de la mise en œuvre du Projet PRVBG et dans le développement ou l'adaptation du Plan d'action EAS/HS ; - Veiller à l'intégration des clauses spécifiques relatives à l'atténuation des risques d'EAS/HS et la prise en compte de leurs coûts dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou Dossier de demande de cotation (DDC) ainsi que dans les termes de référence des contrats et les codes de conduite des organisations partenaires de mise en œuvre ainsi que de tout consultant contractant sur le Projet ; - Contribuer à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants ou ONG spécialistes en matière de VBG qui pourraient être engagés pour appuyer la mise en œuvre des activités de prévention et réponse à l'EAS/HS, y compris les mesures d'atténuation des risques à l'attention des communautés bénéficiaires et des intervenants (personnel du projet, partenaires et prestataires) du Projet ; - Superviser les mesures d'atténuation des risques EAS/HS dans l'ensemble des prestations des organisations partenaires (ONG umbrella, Centres d'excellence F.

		<p>Panzi et Heal Africa, vivo, firme d'évaluation du processus du projet « Health Focus-Medecin du Monde Belgique », etc.) et les différents consultants recrutés par le Projet, qui pourraient comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des services de qualité, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des partenaires et du personnel du Projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination et la mise en œuvre du MGP en ce qui concerne les questions liées à l'EAS/HS, y compris la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l'EAS/HS ainsi que la réponse aux cas d'EAS/HS en assurant une approche « axée sur le/la survivant(e) ». Pour ce faire, la spécialiste VBG EAS/HS assurera que les personnes ayant vécu un incident d'EAS/HS reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement du/de la survivant(e) et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes d'entrée appropriées, et la qualité des services dans le circuit de référencement). Cela inclura également la garantie d'un plan exploitable de redevabilité et de réponse pour le MGP du projet qui contient des informations claires sur les étapes à suivre une fois qu'un cas de EAS/HS est officiellement signalé, qui devrait être impliqué parmi le FSRDC et les partenaires, comment mener une enquête sûre et éthique, et quelles sont les mesures de responsabilité ou sanctions qui seraient appliquées. Soutenir le déploiement du plan de redevabilité et de réponse, y compris la formation du personnel du projet, de la main-d'œuvre, des membres de la communauté ou autres, selon les besoins, et documenter le processus de mise en œuvre, y compris les défis et les leçons apprises.
	<p><u>3.3. Sur le plan de suivi et évaluation des indicateurs</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place le plan de suivi et évaluation des activités relatives au Plan d'action EAS/HS et à la prévention et la gestion des cas d'EAS/HS, en collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes Environnementale et Sociale dans le but de récolter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les retours des bénéficiaires sur le fonctionnement du MGP (y compris le code de bonne conduite) et les autres services d'assistance aux survivant(e)s ; - Appuyer le suivi des indicateurs relatifs au fonctionnement du MGP, notamment dans le rapportage et le suivi des plaintes d'EAS/HS conformément au protocole de réponse des cas d'EAS/HS et les principes directeurs de la prise en charge et de la gestion de ce genre des cas ; - Produire un outil de suivi pour la collecte périodique des informations relatives au Plan d'action EAS/HS du Projet PRVBG ; - Travailler en étroite collaboration avec le Spécialiste de suivi et évaluation du projet pour s'assurer que les indicateurs sont mis à jour régulièrement et que les données sont collectées au niveau de chaque province ; - Assurer la cohérence et la qualité des données relatives à la prévention et la gestion des cas d'EAS/HS recueillies par le Spécialiste en sauvegardes environnementale et sociale ; - Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthique des données liées aux plaintes d'EAS/HS ; - Apprécier et s'assurer que les activités du projet sont mises en œuvre en adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et gestion des cas d'EAS/HS ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des cas d'EAS/HS.
	<p>3.4. <u>En matière de renforcement de capacité</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, en collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes Environnementale et Sociale, les besoins en formation et renforcement des capacités des intervenants (personnel du projet, partenaires et prestataires) sur la prise en compte des questions liées à l'EAS/HS dans la mise en œuvre des activités du projet ; - Assurer le développement et la mise en place d'un plan de formation et renforcement des capacités des intervenants (personnel du projet, partenaires et prestataires) sur les questions relatives l'EAS et le HS, tout au long du Projet, qui abordera les risques d'EAS/HS dans le cadre du projet, la réponse appropriée et éthique aux cas de VBG, et la mise en œuvre du code de bonne conduite, incluant les comportements interdits, et du MGP ; - Assurer l'appropriation du Plan d'action EAS/HS par l'équipe du Projet, les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre et les bénéficiaires ; - Sensibiliser les différents partenaires sur la nécessité de la prise en compte des questions d'EAS/HS dans la mise en œuvre des activités du projet en matière de rapportage ; - Produire dans le délai prescrit les rapports trimestriels et semestriels des activités relatives à l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques d'EAS/HS en collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes environnementales et sociales ; - Produire les rapports circonstanciels en cas d'incident d'EAS/HS et les transmettre immédiatement au Chargé des Opérations (COP) ; - Développer un système d'alerte et attirer l'attention du Chargé des Opérations (COP) sur les retards constatés dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques d'EAS/HS dans les activités du projet et par les prestations des entreprises d'appui ; - Documenter les bonnes pratiques ou expériences réussies à la suite de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques d'EAS/HS à l'intention de la Banque mondiale et des autres partenaires.
4	PROFIL RECHERCHE	<p>L'Expert (e) sur les questions de Violences Basées sur le Genre (EVBG) doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au minimum un diplôme équivalent à la Licence (Bac+5) en Sociologie, en Santé Publique ou toute autre sciences sociales équivalent et pertinent pour le Projet ; - Avoir au moins 5 ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG, la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG ; - Une expérience pertinente en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS en particulier d'au moins 3 ans ; - Bénéficié des formations spécifiques sur les violences sexuelles et basées sur le genre dont des formations pertinentes relatives à la prévention et mécanismes de gestion des plaintes relatives à l'EAS/HS ; - Une bonne connaissance des principes directeurs et éthiques qui guident le travail et la prise en charge avec les survivant(e)s de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG ; - Une bonne expérience dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ; - Une bonne connaissance de la législation nationale et internationale en matière de

		<p>VBG notamment l'EAS/HS ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une capacité de formation et d'orientation des équipes techniques, d'organisation et de gestion du temps ; - Disposer d'une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ; - Maîtrise de l'outil informatique, notamment les logiciels de base (Word, Excel) et d'autres logiciels courants (Power Point, etc.) ; - Posséder une très bonne maîtrise du français, à l'écrit comme à l'oral, et une bonne capacité de rédaction des rapports. - Bonne capacité d'organisation, de planification, d'analyse, de coordination et de suivi des activités ; - La connaissance de la zone d'intervention (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Tanganyika) ; - Une bonne connaissance de l'anglais, une bonne connaissance des langues ou dialectes parlés dans les zones d'intervention, avoir une expérience en opération en zones post conflits ainsi qu'une expérience avérée dans des projets travaillant au niveau communautaires, préférablement l'expérience avec des activités pour le changement des comportements et prévention de violence seront considérés comme des atouts.
5	CRITERES DE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan organisationnel de gestion, supervision et d'appui au monitoring sur les plaintes SEA/HS au niveau des antennes provinciales et de la coordination générale est élaboré et règlement mis à jour régulièrement selon l'évolution des activités du projet ; - Le rapport de formation des partenaires et personnel du FSRDC sur les mesures d'atténuation des risques d'EAS/HS du projet est mis à jour régulièrement et reflète le niveau d'avancement des activités ; - Les rapports de suivi requis (périodiques, trimestriels, semestriels, annuels) sont produits et transmis régulièrement au COP et à la Banque mondiale dans le délai ; - Le Plan d'action EAS/HS du Projet PRVBG est exécuté à 100% ; - Les activités liées aux aspects d'EAS/HS prévues dans le budget et chronogramme sous sa responsabilité sont dans le délai et exécutés à 100%.